



ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT

Tenir les promesses françaises

**CHRONIQUE
JEAN-MICHEL SEVERINO**

LES QUESTIONS internationales ont joué un rôle modeste dans la campagne présidentielle, notamment l'aide publique au développement (APD). Pourtant, le nouveau président de la République et son gouvernement seront rapidement confrontés à des choix déterminants à l'égard de cette politique.

Le premier d'entre eux concerne le montant consacré par la France à l'aide aux pays pauvres. Le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui regroupe les principaux donateurs à l'échelle mondiale, a récemment publié les chiffres de l'aide pour 2006. Ils s'inscrivent en baisse de 5 % par rapport à 2005, malgré les engagements répétés de la communauté internationale d'augmenter l'APD, particulièrement à l'égard de l'Afrique. L'effort consenti par la France est resté stable à 0,47 % de son produit intérieur brut (PIB), notamment grâce aux importantes remises de dette consenties à l'Irak, au Cameroun et au Nigeria.

Cependant, après plusieurs années d'annulations de dette dans le cadre du Club de Paris, son montant global est amené à diminuer dans les années à venir. Ceci donnera au nouveau gouvernement des marges de manœuvre substantielles dans l'emploi de l'aide française. Mais intervient ici une subtilité fondamentale : les normes comptables conduisent à ce que seulement 15 % environ de l'effort d'annulation de dette ait un coût budgétaire. « Compenser » la réduction des annulations de dette implique donc d'accroître les dotations en loi de finances consacrées à la poli-

tique d'aide au développement. Or, parallèlement, la France s'est de manière répétée engagée à augmenter son effort global, et de le porter à 0,56 % du PIB en 2010 (objectif européen), puis à 0,7 % en 2012. Il s'agit donc d'un engagement budgétaire significatif.

Pourtant, ne pas s'orienter dans cette voie poserait d'importants problèmes. Au plan politique, d'abord, la crédibilité et la position internationale de la France seraient gravement affectées par le non-respect de ces engagements. L'image du président de la République serait directement atteinte. Cette fragilisation diffuse s'étendrait à de nombreux objets de sa politique étrangère, où la solidarité avec les pays en développement compte pour obtenir des résultats.

C'est tout particulièrement le cas pour les grandes négociations globales, à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), aux Nations unies, au Fonds monétaire international (FMI) ou à la Banque mondiale. Mais c'est aussi vrai dans le domaine des relations bilatérales, et pas seulement avec les Etats africains. Cette fragilisation serait accrue par le fait que de nombreux pays ont souscrit des engagements similaires en matière d'aide au développement et les mettent en œuvre, à l'image du Royaume-Uni. Début juin 2007 aura lieu le sommet du G8, durant lequel les dossiers de l'Afrique et du changement climatique seront prépondérants. Nicolas Sarkozy sera amené à s'engager sur ces deux sujets au nom de la France.

Dans l'intérêt bien pensé de nos concitoyens, ensuite, il serait tout aussi imprudent de laisser notre aide décroître. Les raisons qui inspirent la remontée générale de l'APD depuis 2000 sont profondes et justifiées : face à une mondialisation qui suscite des craintes, l'aide constitue l'un des seuls instruments à disposition des gouvernements pour contribuer à sa régulation.

L'APD participe, en effet, au combat contre les maux communs de l'humanité : réchauffement climatique, dégradations de l'environnement, maladies émergentes. Elle permet d'aider les pays du Sud à croître tout en améliorant leur efficacité énergétique, à s'adapter aux changements climatiques, à préserver la précieuse biodiversité sur leurs territoires, ou encore à lutter plus efficacement contre les endémies planétaires. Elle concourt à la prévention ainsi qu'à la gestion des conflits (Afghanistan, Soudan, Haïti...). Elle contribue aussi à réguler les mouvements migratoires, tant entre pays pauvres qu'entre ceux-ci et les membres de l'OCDE, en participant à la réduction de la pauvreté et à l'accélération de la croissance économique, particulièrement en Afrique subsaharienne et en Méditerranée. Elle est enfin l'incontournable compagnon de l'ouverture économique globale en cours dans le cadre de l'OMC, y jouant le même rôle que les fonds structurels dans la création du marché unique européen. L'APD engendre donc des bénéfices significatifs, qui vont bien au-delà de son coût budgétaire.

Celui-ci demeure d'ailleurs mesuré au regard des enjeux. Les Nations unies, comme de nombreuses estimations indépendantes, chiffrent les besoins à environ 1 % du PIB des pays de l'OCDE. Ne pas respecter l'engagement de porter notre aide à 0,7 % du PIB pèserait donc sur la capacité de la France, et plus généralement de la communauté internationale, à relever ces défis.

Jean-Michel Severino est directeur général de l'Agence française de développement (jms@afd.fr).